



N° 87 - Mai 2017

Le Sarrysien

Bulletin d'informations municipales



Sommaire

- Mot du maire
- Actualités - Informations pratiques
- Délibérations du Conseil Municipal
- Elections
- Commissions
- Au fil du temps : les années 60
- Commission culturelle
- Dates à retenir
- La recette
- La vie au village
- Etat civil

SARRY

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi : de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 13h00 à 17h30

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Permanence téléphonique du lundi au vendredi : 03 26 65 87 02

contact.mairie@sarry-champagne.net

www.sarry-champagne.net



Commémoration
du 8 mai 1945



Remise de médailles
au personnel communal



Accueil des
nouveaux Sarrysiens



Collecte au profit
des Restos du coeur

Le mot du Maire

C'est déjà le printemps, la végétation reprend sa place et les jardiniers s'activent avec les beaux jours.

Je profite de ce moment pour rappeler que l'utilisation des tondeuses et engins bruyants sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Alors que les travaux de l'entrée de notre village se terminent avec la mise en place du marquage au sol, ce sont les travaux d'assainissement qui vont prendre le relais dans la Grande rue. Dans un premier temps, ils s'effectueront du lotissement des Carouges jusqu'au carrefour route de Sogny, puis ensuite de ce carrefour jusqu'au giratoire du lotissement des Vignes.

Ces travaux commencent fin mai pour une durée de 6 mois environ.

La période des vacances approche, la vigilance reste de mise. Je vous rappelle que vous pouvez signaler toute personne ou véhicule inhabituels au secrétariat de la mairie ou directement à l'adresse électronique suivante : participation.citoyenne@sarry-champagne.net.

La commission culturelle organise une manifestation sur le thème des années 60, venez nombreux pour profiter des différentes animations tout au long de la journée du 18 juin. Et bien évidemment, cet été encore, vous pourrez profiter des différentes animations organisées par les associations sarrysiennes.

En attendant, je vous souhaite un beau printemps et de bonnes vacances d'été.

Hervé Maillet



Hommage à Pascal WEBER

Pascal Weber, conseiller municipal, nous a quittés brutalement le 2 avril dernier à l'âge de 53 ans.

Arrivé à Sarry au milieu des années 70, il est toujours resté dans notre village et s'est, au fil des années, sans cesse investi au sein des équipes d'animations et municipales. Chacun aura eu l'occasion de rencontrer et de côtoyer un Pascal dynamique qui donnait de son temps et de sa personne. Il apportait et partageait sans cesse son sourire, sa bonne humeur, sa joie de vivre et son énergie.

Tout d'abord au sein de l'**amicale des fêtes**, où, depuis plus de 10 ans, il se rendait toujours disponible pour participer aux manifestations. Il en était devenu le pro de l'animation des lotos ; ce qui laissait libre cours à toutes ses plaisanteries.

Avec l'arrivée de sa 3^{ème} fille au **conseil des jeunes**, il a intégré l'équipe d'encadrants qu'il n'a plus quittée depuis. Lors de la préparation du char du carnaval, en mars dernier, il s'est même improvisé artiste-peintre.

Naturellement, il a été élu au **conseil municipal**, lors des dernières élections et s'est impliqué dans différentes commissions, principalement la communication. Dans ce cadre, avec Laurent, ils formaient le binôme « Tic et Tac » pour réorganiser et faire vivre le site Internet de la commune et effectuer la mise en page du Sarrysien.

Toi notre ami et partenaire, nous ne t'oublierons jamais.

Pascal, tu nous manques énormément.

Tu resteras dans nos cœurs et ton image sera toujours présente.

Ta famille peut compter sur notre soutien.

La famille de Pascal remercie chaleureusement toutes les personnes
qui lui ont témoigné leur amitié et leur sympathie
dans ces instants douloureux.

Actualités Administratives

La déclaration de naissance

Comme indiqué dans le précédent numéro, la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a modifié les procédures de différents actes d'état civil. Ainsi, le délai de déclaration des naissances en mairie est désormais de 5 jours (3 jours auparavant). La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France et doit être faite à la mairie du lieu de naissance par toute personne ayant assisté à l'accouchement. Le décret n°2017-278 du 2 mars 2017 relatif au délai de déclaration de naissance précise que le jour de l'accouchement n'est pas compté et que lorsque le dernier jour du délai est un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La carte nationale d'identité

Depuis le 28 mars 2017, il est désormais possible d'effectuer une pré-demande en ligne de carte nationale d'identité (<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>) avant de se rendre en mairie. Ce télé-service dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet donc de gagner du temps lors de son déplacement en mairie équipée du dispositif (à proximité : Châlons-en-Champagne ou Marson).

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les éléments nécessaires (état-civil, adresse, etc...). Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par messagerie électronique, un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie. Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Une aide financière pour l'achat d'un vélo électrique

Vous pouvez bénéficier d'une aide de l'Etat pour acheter votre vélo à assistance électrique. Cette nouvelle aide, en place jusqu'au 31 janvier 2018, s'adresse à toute personne majeure domiciliée en France. Le vélo doit être neuf, ne pas être muni de batterie au plomb et être équipé d'un moteur auxiliaire électrique dont l'alimentation est réduite progressivement et interrompue lorsque la vitesse atteint 25 km/h. Son montant est fixé à 20% du coût du vélo sans dépasser 200 €. Elle est déduite du prix d'achat ou remboursée après achat par le biais de l'agence de services et de paiement (ASP) : <https://portail-bonusvelo.asp-public.fr/dvlec/app.php>. Plus de renseignements sur le site de l'ASP (www.asp-public.fr/bonus-velo).

La qualité de l'air intérieur

La loi portant engagement national pour l'environnement rend progressivement obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L.221-8 et R.221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants. Ces derniers peuvent, en effet, être exposés dans les écoles à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air sont également en lien avec la densité d'occupation des locaux et le renouvellement de l'air. Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur comporte une évaluation des moyens d'aération et la mise en œuvre au choix, d'une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur ou d'un plan d'actions réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement. Cette dernière évaluation est faite conformément au « guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillants des enfants ». Cette surveillance devra être achevée avant le 1er janvier 2018 dans les écoles maternelles et élémentaires. En l'absence de mise en place d'un programme d'actions de prévention, une mesure de la qualité de l'air intérieur devra être réalisée au moins tous les 7 ans.

Actualités Administratives

La fin de vie : et si on en parlait ?

Pour aider à l'accompagnement à la fin de vie, le ministère des affaires sociales et de la santé avec le centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) vous informent, avec le lancement d'un site web : www.parlons-fin-de-vie.fr/fin-vie-et-si-parlait et d'un numéro de téléphone (0 811 020 300, du lundi au vendredi de 10h à 13h), sur :

- vos droits (ce que dit la loi, les soins palliatifs),
- les outils pour donner votre avis (directives anticipées, personne de confiance),
- les espaces où trouver de l'aide (forums, répertoire national des structures d'accompagnement du deuil),
- les aides financières et les congés (allocation journalière d'accompagnement, allocation journalière de présence parentale, fonds national d'action sanitaire et sociale de soins palliatifs, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale),
- la vie au quotidien (douleur, anxiété, transformations physiques liées à la maladie, nausées, sommeil, appétit, hygiène).

Et si on passait au TIPI ? Le titre payable sur Internet

Sarry propose depuis près d'un an le paiement par Internet des services périscolaires (cantine, garderie, activités...). C'est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (titre payable sur Internet) développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser.

Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

Alors pour vos prochains paiements, pensez-y !
Un accès direct est disponible sur la zone « En un clic »
du site de la commune www.sarry-champagne.net

En plus c'est gratuit, rapide et vous économisez un timbre !



Plan canicule

Vous êtes une personne âgée ou handicapée, isolée ou vulnérable, vivant à domicile.

Vous pouvez bénéficier sans aucun frais d'un accompagnement personnalisé.

Il vous suffit de contacter le secrétariat de la mairie au 03.26.65.87.02 (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

Vous êtes un parent, un voisin, vous pouvez également inscrire l'un de vos proches, avec son accord.

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



Actualités Administratives

A vélo, le casque obligatoire pour les moins de 12 ans

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Ainsi, en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

La responsabilité de l'adulte est engagée

En cas de non-port du casque, c'est l'adulte qui est responsable. Il s'agit dans ce cas d'une contravention de 4ème classe avec une **amende de 135€** pouvant être minorée à 90€.



Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer le vélo, montrez l'exemple !

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée, à 0,1% pour une tête casquée.

L'accidentalité des enfants cyclistes :

- On estime à environ 5,5 millions les usagers vélo occasionnels ou réguliers âgés de moins de 12 ans
- L'accidentalité routière des cyclistes âgés de moins de 12 ans concerne 181 enfants en 2015, parmi lesquels 1 enfant a été tué et 170 enfants ont été blessés, dont 71 blessés hospitalisés (ONISR, 2015)

Sur une période de 5 ans (2011-2015), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 enfants ont été tués, 442 enfants ont été blessés hospitalisés, 665 enfants blessés légers et seulement 45 enfants ont été indemnes. 91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015)

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2016

- Election des délégués de la commune auprès de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Séance du 30 janvier 2017

- Demande de subvention au titre de la DETR 2017 : acquisition d'équipements numériques pour le groupe scolaire
- Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne
- Convention de mise à disposition de la direction des infrastructures
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
- Approbation des nouveaux statuts du SIEM

Séance du 3 avril 2017

- Vote du compte administratif 2016
- Affectation du résultat de l'exercice 2016
- Vote du budget primitif 2017
- Taux d'imposition 2017
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Réalisation d'un aménagement de sécurité RD 60/RD 80 : demande de subvention auprès du conseil départemental
- Dénomination de la salle dans la cour de la mairie : « Salle du Colombier »

Toutes ces délibérations sont consultables sur le site communal.

Elections

ELECTIONS LEGISLATIVES : 11 et 18 juin 2017 (bureaux ouverts de 8h à 18h)

La révision des listes électorales

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale. La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle qui est effectuée par une commission administrative de révision. La commission administrative a notamment pour mission de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues à la mairie et de procéder, le cas échéant, à des radiations d'office.

Un courrier est envoyé à chaque électeur avant d'être radié. L'électeur a 2 possibilités : rester inscrit sur la liste (motiver sa demande) ou accepter la radiation.

En cas de non réponse, l'électeur est radié.

Inscription d'office à 18 ans

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il ait de démarche à effectuer.

Entre 2 élections (ex : présidentielle et législatives), les jeunes ayant eu 18 ans, seront inscrits d'office.

Pour pouvoir voter, la carte électorale ne suffit plus. La loi impose désormais un **titre d'identité**.

En cas d'absence le jour de l'élection, pensez au vote par procuration : Le **mandant** donne procuration au **mandataire** pour agir en son nom. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale. Cependant, il n'a pas forcément à appartenir au même bureau de vote. Le mandataire ne peut disposer au maximum que de deux procurations, **dont une seule établie en France**.

La durée de procuration est variable (pour le 1er tour, le 2ème, les 2 tours ou pour une année).

Vous pouvez remplir sur ordinateur le formulaire CERFA n°14952*01, le télécharger et le porter aux services compétents (commissariat, gendarmerie, tribunal d'instance).

Retrouvez toutes les modalités précises sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Les Commissions

Affaires sociales

Les Restos du cœur

La 23^{ème} collecte des Restos du cœur réalisée le 4 janvier, fût une nouvelle fois, un succès. La plupart des habitants ont été accueillants et généreux. Certains sont venus nous rendre visite et ont apporté leur don à la permanence à la mairie.

900 kilos de denrées ont été récoltés pour les Restos du cœur et 70 kilos pour SOS bébés. A ces 70 kilos s'ajoutent des vêtements et du matériel de puériculture. Les dons numéraires ont atteint 973 euros. Le résultat est, à quelques euros près, le même que l'an passé.

Grâce au dynamisme et à la motivation de l'équipe organisatrice (commission affaires sociales), la collecte s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. La courte pause de midi a été l'occasion de partager un pique-nique et de passer un bon moment.

La commission remercie les enfants du conseil municipal des jeunes pour leur participation en nombre, le COS pour l'impression des affichettes, le commerce « le petit Sarrysien » pour le lieu de dépôt, Messieurs Guersillon, Kandel et la mairie pour le prêt des camions.

Téléthon

Une belle réussite pour la soirée Téléthon organisée par l'école et la commission des affaires sociales, le vendredi 2 décembre !

Parents et enfants étaient nombreux sur les différents stands tenus par les enseignants : vente de livres apportés par les enfants, parcours (lancers francs au basket, courses). La vente de crêpes, boissons, articles « Téléthon » et cartes était gérée par la commission des affaires sociales. La somme de 454,60 euros a été récoltée.

Au cours de cette soirée, une petite représentation théâtrale a été effectuée par les enfants de l'activité périscolaire « théâtre ». Le spectacle a été apprécié.

Le Téléthon s'est poursuivi au marché de Noël, le 4 décembre. La vente d'objets Téléthon, de gâteaux effectués par les enfants du conseil municipal des jeunes, de livres, de balles et de cartes, les dons et le chèque de l'Amicale des fêtes (pris sur le bénéfice de la soirée Beaujolais) ont permis de réunir la somme supplémentaire de 583,10 euros. Le montant total remis au Téléthon est de 1 037,70 euros.

Un grand merci à tous les acteurs de ces actions Téléthon.

Repas des aînés

Le 22 janvier, 198 Sarrysiens de plus de 65 ans se sont retrouvés, comme le veut la tradition, pour un moment festif, à la salle des fêtes de Sarry.

C'est un moment de rencontre qui donne à chacun l'occasion d'échanger et de retrouver des amis.

Tout d'abord, Monsieur le Maire a retracé les actions communales de 2016 et évoqué les projets pour 2017. Une minute de silence a ensuite été observée pour tous les Sarrysiens disparus en 2016. L'assemblée a eu une pensée pour tous ceux qui traversent des moments difficiles comme la maladie, ou qui ont des soucis familiaux.

Le repas et l'animation étaient organisés par la municipalité et l'Amicale des fêtes. Cette dernière a offert aux convives le spectacle Starlight (animation cabaret avec de multiples costumes). Accordéoniste, joueur de synthétiseur, chanteur, transformiste ont fait passer de bons moments au public.

Distribution des colis aux aînés

Fin janvier, des colis-repas ont été distribués aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas pu se déplacer pour le repas du 22 janvier. La commission affaires sociales accompagnée par des enfants du conseil des jeunes ont remis ces colis aux intéressés. Des échanges conviviaux ont eu lieu avec les habitants concernés.

Au sein de la commission, une réflexion a été engagée pour une participation de quelques-unes de ces personnes, à une après-midi récréative avec le club RTT et les enfants du conseil municipal des jeunes. La question leur a donc été posée. Quelques réponses positives ont été données. D'autres, pour différentes raisons (un état général de fatigue, un conjoint malade, des difficultés à se déplacer et à sortir de la maison), ont décliné l'invitation.

Ils ont tous apprécié cette distribution et remercient la municipalité pour ce geste.

Les Commissions

Voirie

Les travaux sur le réseau d'assainissement de la Grande rue

La réfection des conduits d'assainissement, c'est à dire les eaux usées, va démarrer fin mai par la portion Carouge-route de Sogny. Quatre semaines seront nécessaires pour ce tronçon.

Ensuite, les travaux se poursuivront dans la Grande rue en direction de Moncetz.

Les riverains ont été invités à une réunion d'information organisée par le maître d'ouvrage (les services de Châlons Agglo) et par la municipalité de Sarry. Il est important de ne pas gêner l'entreprise dans son travail, et de penser à garer son véhicule en dehors de la zone des travaux pendant la journée.

Une déviation par la rue Haute est mise en place.

La circulation sera perturbée tout au long de ces travaux, jusque novembre, mois probable de fin de ce chantier.

En septembre-octobre, l'aménagement du carrefour de la Grande rue et de la route de Sogny démarrera : un rond-point va être mis en place pour continuer à mettre en sécurité, notre rue principale.

Finances

Le budget primitif 2017

La commission budget s'est réunie à quatre reprises pour étudier la situation financière de notre commune, les différents postes de recettes et de dépenses et pour construire, en connaissance de cause, le budget prévisionnel 2017.

Sont prévus à la section investissement :

- Financement du SIEM pour l'enfouissement des réseaux Grande rue sur la 1ère tranche de travaux : 49 500 €
- Alarmes incendie dans certains bâtiments communaux : 3 000 €
- Remplacement de lampadaires par des têtes leds : 18 000 €
- Mobilier de voirie : 11 800 €
- Acquisition de matériels et outillage : 2 750 €
- Vidéoprojecteurs et tablettes numériques pour le groupe scolaire : 13 416 € (subvention possible de 50 %)
- Mise en conformité de quatre armoires d'éclairage public et remplacement d'horloges d'éclairage : 17 400 €
- Panneau électronique d'information : 4 800 €
- Sol amortissant de l'aire de jeux : 6 300 €
- Enfouissement réseau télécom : 40 000 €
- Travaux de voirie : 107 000 € (subvention du Conseil Départemental de 18 %)
- Changement du système de chauffage de la salle des fêtes : 65 000 € (subvention possible de 18 à 40 %)

Les recettes d'investissement

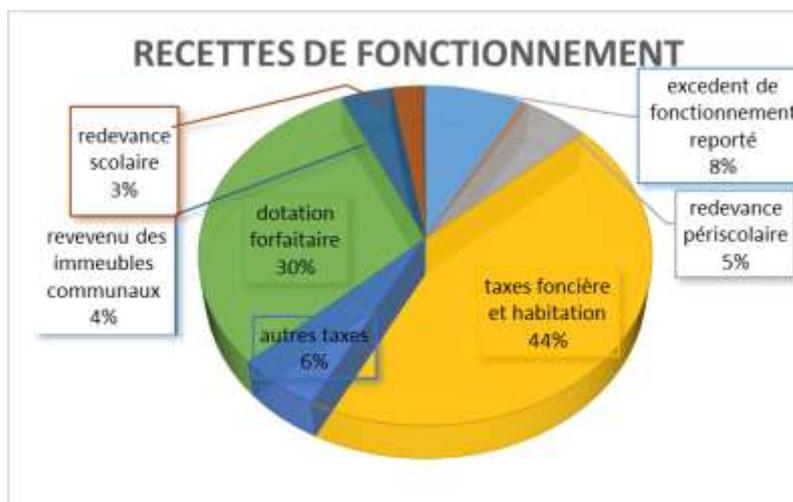
Concernant les recettes d'investissement, une partie de la TVA payée il y a plus d'un an, est remboursée à hauteur de 39 600 €.

Les subventions attendues sur travaux sont estimées à 64 300 €, et sur investissement matériel à 4 200 €. Le recours à l'emprunt permet de financer le reste des investissements. Au budget prévisionnel, 150 000 € sont prévus pour l'équilibre.

Suivant le résultat des appels d'offres pour les gros travaux, une partie seulement de ces prêts sera débloquée exemple de l'an dernier : 110 000 € prévus au budget prévisionnel, 50 000 € ont été mis à disposition.

Les Commissions

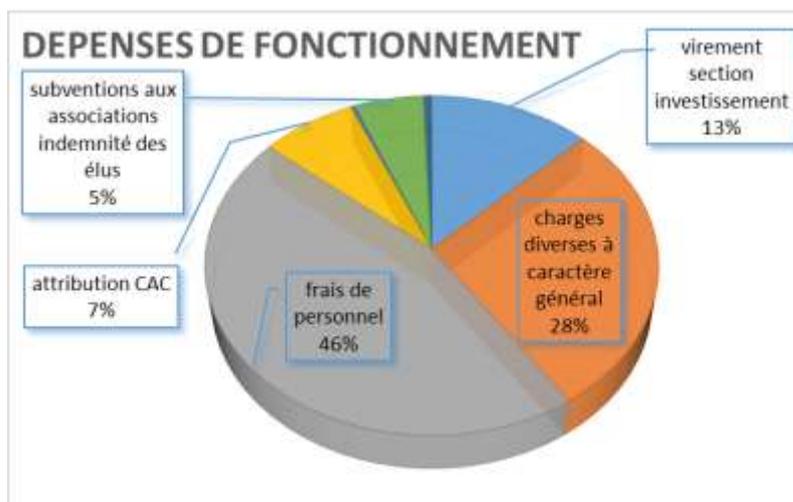
Finances (suite)



Pour le chapitre fonctionnement :

Coté **recettes** de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent est de 118 298 € (148 000 € en 2016). Globalement, les dotations forfaitaires de l'état diminuent.

Les recettes des taxes d'habitation et foncières payées par les Sarrysiens évoluent peu : les taux d'imposition restent globalement stables (hausse des taux de la communauté d'agglomération et baisse des taux communaux, bases d'imposition réévaluées de 0.4 %). Les autres recettes restent à peu près au même niveau.



Les dépenses de fonctionnement sont plus difficiles à contenir avec un poste important que représentent les charges de personnel. En effet, une nouvelle ligne vient s'incruster dans ce poste : les actes d'urbanisme qui sont maintenant à la charge de la commune et qui apparaissent sous forme de contribution au service urbanisme de Châlons Agglo.

Compte tenu de ces hausses et des investissements importants sur le poste « voirie et terrains », pour 2017 et dans un souci d'équilibre, la partie entretien de ce poste sera moins conséquente.

Les subventions accordées aux organismes et associations :

DEMANDEURS / BENEFICIAIRES	€
Amicale des fêtes de Sarry (emplacements brocante)	3 280
Anciens combattants de Sarry-Moncetz	300
Assoc. familles rurales de la Blaise	1 400
AUDC (agence d'urbanisme) (*)	2 184
CLIC Châlons-en-Champagne (*)	2 184
Commission culturelle de Sarry	6 500
Coopérative scolaire école élémentaire	650
Coopérative scolaire école maternelle	400
Foyer rural l'Eveil de Sarry	5 000
Ecole élémentaire : classe voyage	1 113
Commission culturelle - subvention journée "Années 60"	2 000
(*) cotisations obligatoires, basées sur le nombre d'habitants (1 € par habitant)	25 011

Les Commissions

Finances...

Cette année, deux subventions exceptionnelles seront versées :

- Une aide correspondant au coût du transport des élèves de CM1-CM2 pour un séjour en Haute-Marne
- 2 000 € pour soutenir la commission culturelle dans l'organisation de la journée « années 60 »

Nous vous rappelons que le conseil municipal a fait le choix de ne pas répondre aux demandes de subventions d'associations d'intérêt général ou organismes extérieurs au village. Chacun peut aider les causes qu'il juge importantes. Un crédit d'impôt vous permet de récupérer 66 à 75 % du montant versé, ce dont la mairie ne bénéficie pas.

Les taux d'imposition

Ils baissent pour la partie communale, mais restent stables au global, pour le contribuable. En effet, avec l'adhésion de la Mourmelonnie à Châlons Agglo, un pacte fiscal de stabilité a été décidé afin d'éviter des sursauts d'imposition pour certaines communes de cette nouvelle agglomération.

Concernant Sarry, les recettes fiscales perçues diminuent mais seront équilibrées par la réduction de la compensation historique que la commune verse chaque année à Châlons Agglo.

Bâtiments

Les travaux se poursuivent dans les bâtiments de la commune pour la mise en accessibilité des PMR (personnes à mobilité réduite).

Ces derniers mois, les principaux aménagements ont été effectués à l'école ainsi qu'à l'entrée du nouveau cimetière.

D'autres travaux restent à réaliser dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) : l'entrée du cimetière de l'église, la maison des associations, la bibliothèque et le club omnisports.

Tout au long de l'année, les employés communaux effectuent des travaux d'entretien dans les différents bâtiments.

Pour 2017 et pour les années suivantes, un ensemble de travaux a été programmé. De nouvelles propositions ont pu être étudiées par les membres de la commission accompagnés des responsables techniques. Davantage de détails dans les prochains numéros.

Le nouveau nom de la salle du 3^{ème} âge

Le conseil municipal a décidé de changer le nom de la salle située dans la cour de la mairie. Suite à l'article vous demandant vos idées, quelques personnes nous ont fait des suggestions. L'équipe municipale s'est prononcée pour un terme en relation avec l'histoire. Autrefois, le colombier du château de Sarry se trouvait à cet endroit (à gauche sur la photo). Cette appellation a retenu l'attention de la municipalité qui vous propose la dénomination « **salle du Colombier** ».



Les Commissions

Environnement et Cadre de vie

Un cadre de vie agréable, c'est avant tout un environnement protégé et respecté par tous !

La commission "Environnement et cadre de vie" a décidé de poursuivre la replantation d'arbres.

Une trentaine d'arbres a été plantée par le service technique, pas seulement des arbres d'ornement mais aussi des arbres fruitiers, notamment route de Sogny.

La commune poursuit la mise en œuvre d'un fleurissement durable qui privilégie les plantes vivaces. Ces plantes respectueuses des sols adaptés à la sécheresse sont donc économes en eau.

C'est dans cet esprit que la commission environnement et cadre de vie travaille.

Certes le cadre de vie de notre commune est l'affaire de chaque habitant.

Dans ce but, il est demandé à tous de bien vouloir tailler les arbres et les haies qui débordent sur le domaine public et d'arracher les mauvaises herbes qui poussent le long de son trottoirs.

Avec un peu de civisme, merci de respecter les arrêtés municipaux concernant les bruits de tondeuses ou autre, surtout durant la période des mois d'été.

Gestion différenciée des espaces communaux à Sarry

La protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants (notamment par le fleurissement) sont au cœur des préoccupations à Sarry.



En effet, les produits phytosanitaires, fréquemment utilisés pour le désherbage, pour lutter contre les insectes ravageurs ou les maladies, participent à la pollution des eaux. En milieu urbain, les surfaces généralement imperméables (bitume) ou semi-imperméables (allées sablées), sont propices au ruissellement. Les produits chimiques peuvent donc rapidement être entraînés par les pluies, vers les milieux naturels et les sources d'approvisionnement en eau potable.

De plus, l'utilisation de produits phytosanitaires implique des risques pour la santé des utilisateurs et pour les personnes amenées à fréquenter les zones traitées.

Pour répondre à ces enjeux, en 2016, la commune a adhéré au niveau le plus élevé de la Charte d'entretien des espaces publics développée par la FREDON Champagne-Ardenne. Par la signature de cette charte, la municipalité s'est engagée à supprimer progressivement l'utilisation des pesticides dans les espaces publics, ceci grâce à la mise en place d'un plan de gestion différenciée.

Qu'est que la gestion différenciée ?



Le terme gestion différenciée désigne un mode de gestion plus respectueux de l'environnement qui vise à concilier au mieux la nature avec la fonction de chaque espace.

Il répond à de nombreux objectifs qui prennent en compte bien plus que la reconquête de la qualité des eaux. Ainsi, il permet entre autres de favoriser la faune et la flore spontanée, d'assurer une gestion prenant en considération l'usage et la fréquentation des espaces, de diversifier les paysages en milieu urbanisé, de participer à l'embellissement du cadre de vie et de rationaliser les coûts de gestion.

Pour aboutir à la mise en place de ce plan de gestion différenciée, l'ensemble des espaces publics de la commune a été recensé ainsi que les pratiques d'entretien qui y étaient appliquées. Ces espaces sont ensuite classifiés et cartographiés selon 3 codes d'entretien :

Les espaces à entretien intensif : zones très fréquentées et/ou qui sont le reflet de l'image de la commune. L'entretien y est important, les plantes indésirables sont peu tolérées et sont arrachées à la main ou à l'aide de matériels alternatifs au désherbage chimique. Les gazons, quant à eux, sont tondu très régulièrement et le fleurissement qu'il soit composé d'annuelles, de bisannuelles, de vivaces ou d'arbustes est recommandé, afin de participer à l'embellissement du cadre de vie.

Les espaces à entretien semi intensif : espaces de proximité, zones de passage, de promenade ou de jeux. L'entretien y est régulier, la flore spontanée est tolérée dans une certaine mesure, les hauteurs de tontes sont plus élevées et le fleurissement est limité, plus pérenne et composé d'espèces plus locales, il réclame donc moins d'entretien.

Les espaces à entretien extensif : zones à fort potentiel biologique (berges, boisements...), la fréquentation est faible. L'entretien y est minimal, il permet d'assurer la sécurité et le confort des usagers tout en favorisant l'installation de la flore et de la faune spontanées. Le côté naturel du site est mis en avant, la végétation y est donc locale et les interventions doivent permettre à la faune et à la flore de se nourrir et de se reproduire grâce à des fauches tardives par exemple.

Les Commissions

Environnement et Cadre de vie...

Chacun peut agir : Désherber sans produit chimique est une succession de petits gestes du quotidien. Ainsi, en dehors des jardins, libre à chacun de mettre la main à la pâte pour arracher ci-et-là les végétaux, si leur présence est dérangeante au détour d'un trottoir ou d'un pied de mur devant chez soi.

Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne-Ardenne avec le concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Pour en savoir plus sur la gestion différenciée, rendez-vous sur : www.fredonca.com



Votre environnement

Les bordures des trottoirs, les raccords de revêtements sont propices à la pousse d'herbes envahissantes. Les agents communaux vous seraient reconnaissants de les arracher devant chez vous. Ceci ne vous demandera que quelques minutes d'effort, alors que le désherbage manuel des abords des 850 pavillons sarrysiens les occuperait de nombreuses heures au détriment d'autres tâches !



Les sacs jaunes

La fourniture annuelle des 800 000 sacs jaunes représente un coût total de 45 000 € pour la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. L'utilisation de ces sacs est exclusivement réservée aux emballages ménagers recyclables. Dans un souci d'économie collective, il est vivement recommandé de remplir au **maximum** ces sacs jaunes en pliant ou compactant les emballages avant de les destiner à la collecte. Les cartons volumineux doivent être pliés puis déposés à côté du sac.

Pensez à enlever les bouchons en plastique qui doivent être déposés dans les lieux de collecte (parking du COS et école élémentaire).



Les Commissions

Affaires scolaires

L'école Jacques-Yves COUSTEAU

Je suis à la garderie du matin. Nous sommes 63 inscrits au total ! On joue tous ensemble !



Le soir, je vais à l'étude. Nous sommes 11 le lundi, le jeudi et le vendredi et seulement 8 le mardi



Je suis inscrite à la garderie du soir. Il y a 60 enfants inscrits au total !



Moi, je mange à la cantine : Sandrine, Nathalie, Chantal, Christine et Claudine s'occupent de nous ! Le repas revient à 6,97 euros par enfant tout compris (prix moyen facturé : 4,72 euros). Certains enfants (5) arrivent à 13 heures pour la garderie du midi.

Aux activités périscolaires, j'ai choisi de jouer aux échecs. Nous sommes 10 inscrits dont 1 enfant de maternelle. On sera bientôt plus forts que vous !



On s'amuse trop bien au théâtre ! Nous sommes 20.



On est 8 à faire des jeux sportifs extérieurs !



On va aller au zoo d'Amnéville, en maternelle !



Nous, à Provins le jeudi 18 mai.



Nous, les CP et les CE1, allons en classe verte 3 jours, à Courcelles-sur-Aujon.



Les Commissions

Affaires scolaires...

C'est trop cool, en CM1 et CM2 on va à la patinoire !



Nous allons tous à la bibliothèque Germaine Maillet à Savry et parfois à la bibliothèque Diderot à Châtons.



À l'école élémentaire, les entrées sont plus calmes depuis que l'on a instauré les accueils directs dans les classes !



Une assistante de vie scolaire m'aide. Elle aide aussi mes camarades à l'école maternelle !



Toutes les classes sont équipées de tableaux numériques. Nous avons des tablettes. On appelle ça une classe mobile. Bientôt, il y en aura aussi à l'école maternelle.

Des rampes d'accès ont été installées à l'entrée du préfabriqué et à l'entrée principale de l'école. Je peux maintenant aller partout tout seul !



Moi, j'ai une formation aux gestes de premiers secours. C'est un pompier ou une infirmière scolaire qui vient tout nous expliquer !



Moi, je suis en CM2 et je vais avoir l'APER (l'attestation de première éducation routière) !



Nous avons fait des exercices d'évacuation et de confinement !



L'association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public est intervenue.



Nous avons fêté le 100^{ème} jour d'école de l'année scolaire. Certains se sont donc déguisés en papi ou mamie. C'était trop rigolo !



Nous avons aussi fêté la Saint Patrick, comme cela se fait tous les ans ! Nous étions verts !



Les Commissions

Affaires scolaires...



...des tableaux à la craie sous le préau.

Nous faisons partie du conseil des délégués de l'école élémentaire et avons obtenu...

...des ballons de rugby en mousse.

On a participé au fleurissement de l'école!

L'école a acheté du matériel de sport.

*Des affichages dans les couloirs ont été réalisés par les plus petits. On mettra peut-être des cendriers devant l'école. On réfléchit à la décoration des couloirs avec des tableaux et enfin on doit refaire la fresque de l'école!
Vaste programme! Votez pour nous!*

On est à l'école élémentaire et une fois par semaine, on va lire des histoires aux plus petits à l'école maternelle.

À l'école maternelle, on participe à des olympiades. On a même des médailles!

Parfois, ma journée est longue et je suis fatigué.

L'APES aide les écoles financièrement grâce à des actions qui rapportent des euros.

La kermesse a lieu cette année un vendredi soir! Le 30 juin.

On va bien s'amuser!





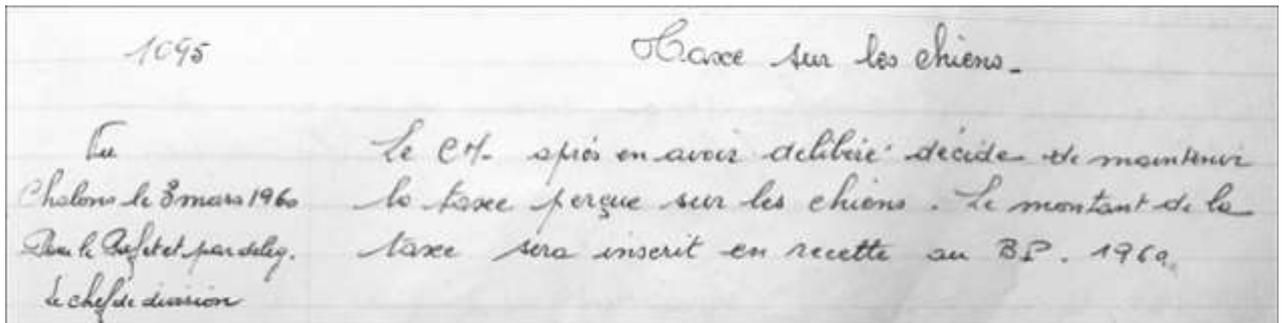



Sarry au fil du temps...

Sarry à travers les années 60

En lien avec la fête du 18 juin prochain, nous avons recherché quelques faits marquants dans les registres des délibérations du conseil municipal de l'époque.

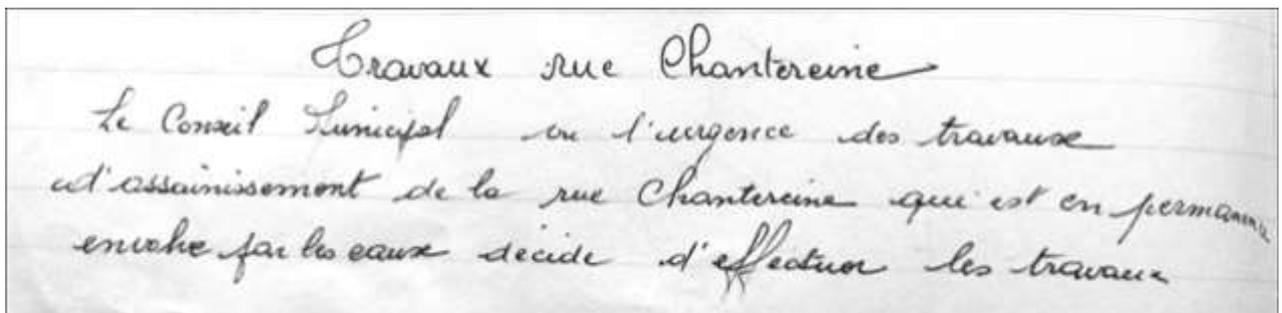
La guerre n'était pas si loin, on en avait pansé les plaies mais beaucoup restait à faire. C'était l'époque des deux et des quatre chevaux, qui n'étaient pas des voitures de collection mais des voitures à tout faire. Les chiens étaient encore taxés, mais plus pour longtemps.



Le village de 550 habitants environ en 1960, devait se moderniser. On trouve ce besoin dans les délibérations du conseil municipal qui avait quelques grandes préoccupations.

La voirie donnait des soucis. Il fallait entretenir et améliorer les voies existantes et aussi en aménager de nouvelles. Certaines routes n'étaient pas adaptées aux passages des nombreux camions de grève et de ciment qui les empruntaient, comme la route de Sogny qui a dû être élargie et recalibrée pour permettre des croisements sans danger. C'est aussi à cette époque que la rue Chanteraine où les eaux stagnaient, est devenue une vraie rue avec un revêtement et un écoulement des eaux correct. Il a fallu prendre quelques mètres carrés aux riverains pour la profiler.

Deux autres soucis apparaissent souvent : les alimentations en eaux et en électricité.



On détermine des points d'eau destinés à la lutte contre un incendie éventuel. Une sirène est achetée (1962) et installée. Une curieuse délibération décide de l'achat de douze tenues de pompier et de seize casques ? Certains pompiers d'alors avaient-ils plusieurs têtes ? Non, on attendait seulement de connaître les mensurations des nouveaux pompiers !

L'alimentation en eau potable fait l'objet de nombreux débats. On en consomme de plus en plus.

Le réseau électrique est plusieurs fois renforcé et étendu. On ne se contente plus de quelques ampoules et d'un fer à repasser, on utilise, tant dans la maison que dans les métiers, de nombreuses machines électriques (machine à laver, aspirateur, machine à traire...).

Les bâtiments ne correspondent plus aux besoins de cette époque. Les écoles sont jugées vétustes, insalubres, et bien des habitations sont inconfortables.

Le 21 décembre 1959, une délibération constate le mauvais état des écoles et des logements d'instituteurs (la commune avait l'obligation de les loger à cette époque). Les bâtiments datent de 1832 pour la mairie et 1894 pour l'école de garçons, près du presbytère rue de l'Eglise ! La dispersion des bâtiments entraîne la nécessité d'avoir certains matériels en plusieurs exemplaires (matériel audiovisuel).

Sarry au fil du temps...

Bref, on n'aurait que des avantages à tout regrouper dans des locaux neufs.

C'est le point de départ des deux plus grandes réalisations de ces années : les écoles et le lotissement communal « Jean Renault », nom du maire de l'époque, à l'initiative du projet).

On vote donc le principe de construction d'une nouvelle école et de logements.

Entre l'idée et la réalisation, il va se passer beaucoup de temps car les problèmes devront se résoudre un à un. Proposition, étude, délibérations, accord de la préfecture, financement, nouvel accord de la préfecture, adjudication ou accord de gré à gré, modifications des projets pour suivre les changements dans les besoins et la législation, re-étude, re-accord, etc...

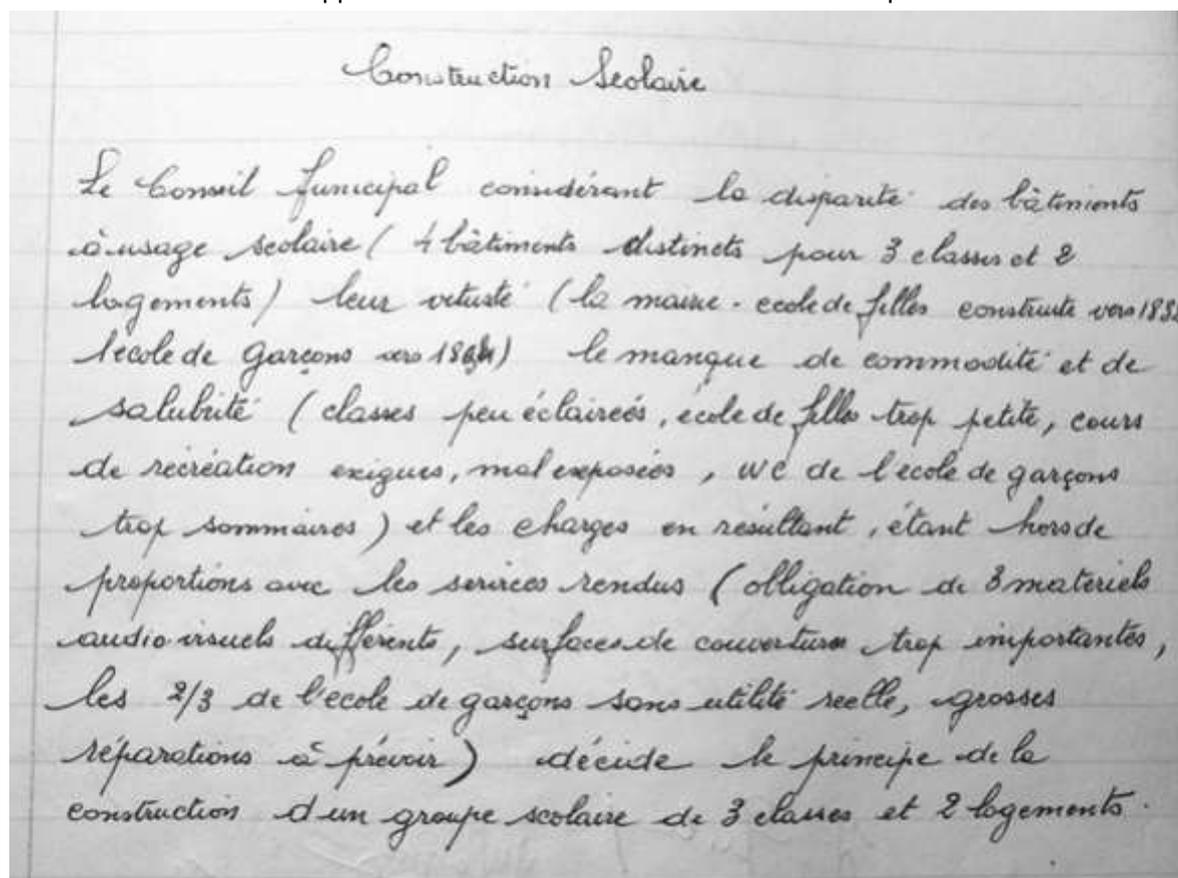
Le premier problème est le choix de l'endroit. Un grand espace libre existe à l'époque, sis au lieu-dit le pont des Dames entre le chemin du Thermot et le chemin du Moulin (ce ne sont pas encore des rues), mais il n'appartient pas à la commune.

Il faudra réaliser des achats et des échanges, la commune donnant des terres situées aux pâtures communales dans un rapport de 1 à 3 pour tenir compte de la valeur des terrains.

Cet espace est assez grand pour accueillir les écoles, les annexes, et le lotissement communal.

Le conseil accepte à deux conditions approuvées par le préfet :

- 1 Les Sarrysiens seront prioritaires.
- 2 Le conseil devra approuver chacune des candidatures d'achat de parcelle.



Les délibérations ne disent pas sur quels critères s'est fait le choix des lotis ni s'il y a eu des refus, mais on trouve bien 44 approbations de demandes de parcelles.

C'est seulement en 1963 qu'un architecte est sollicité pour dessiner les plans. Le projet d'école évolue considérablement pendant ce temps. Initialement il s'agissait de deux classes et d'un logement.

Le 26 octobre 1964, le maire est autorisé à réaliser un emprunt de soixante mille francs pour la construction de l'école.

L'année suivante, deux classes de l'école de garçons, vacantes sont désaffectées. L'une, la plus vétuste accueillera un foyer de jeunes qui deviendra l'Eveil plus tard. L'autre restera à la disposition de l'enseignement public.

Sarry au fil du temps...

L'aménagement de l'école se poursuit avec l'établissement d'un plateau d'éducation physique.

En même temps, la population de Sarry augmente avec de jeunes ménages, donc des enfants qui vont augmenter les effectifs de l'école.

Le 02 février 1967, le projet de lotissement, confié à l'architecte de la commune, M Gouzien, prend corps. Il comporte 44 pavillons. On en prévoit le financement. Un logement d'instituteur correspondant aux normes est programmé près de la nouvelle école.

Le 24 avril de la même année, voit la création d'un quatrième poste d'instituteur à Sarry. Le conseil municipal s'engage à meubler une classe pour la rentrée suivante. Cette salle se situera encore dans la mairie. C'est l'occasion d'installer le chauffage central dans tout le bâtiment.

En avril 1968, la voirie et les aménagements étant presque terminés, le conseil municipal met en vente les terrains au prix de revient, soit 30 francs le mètre carré.

Le lotissement communal a été un déclencheur car avant même son peuplement, d'autres projets privés se manifestent, d'abord dans le même secteur, puis plus loin. La même année la commune entérine la vente des premiers lots.

En octobre 1969, le conseil municipal constate l'accroissement de la population scolaire et en tire la conclusion que 5 classes et 3 logements d'instituteurs supplémentaires pourront être installés sur le vaste terrain « réservé à l'éducation nationale ».

En 1970, une extension de l'école à deux classes, mise en service en 1965, est envisagée pour installer trois autres classes, une classe de perfectionnement, deux classes de maternelle avec les annexes, toilettes, installations sportives, bureaux de direction...

La lecture des délibérations nous rappelle que l'on vivait une période de grande inflation. De nombreuses délibérations sont consacrées à l'augmentation des employés communaux : garde appariteur, gérant de cabine téléphonique, études surveillées, secrétaire de mairie, etc...

A titre d'exemple le salaire horaire de la dame chargée de l'entretien des classes passe de 1 nouveau franc début 1960 à 2,10 F en 1964 pour atteindre 4,50 F en 1970.

Une opportunité se présente en 1968 qui ne verra son aboutissement que beaucoup plus tard : quelques parcelles juxtaposées semblent disponibles en plein centre du village et Sarry n'a pas de salle des fêtes digne de ce nom. On entame les négociations avec les héritiers, mais au dernier moment, l'un d'eux bloque tout. La commune de Sarry aura cependant sa salle des fêtes mais pas dans cette décennie.

On voit aussi poindre les groupements de communes ayant des intérêts communs. Sarry ne vit plus isolé comme au siècle précédent ; de nombreuses actions sont faites en association avec d'autres villages. Alimentation en eau, réseau électrique, transports scolaires, eaux usées etc... sont l'objet de débats fréquents suivis de décisions.

Renforcement du réseau électrique
communal.
Financement

Le Maire expose ce qui suit :

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Marne a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Châlons sur Marne un emprunt de Fr. 10.000⁰⁰ amortissable en 30 ans au moyen de 30 annuités de 317.198⁰⁰ chacune comprenant l'amortissement et l'intérêt au taux de 6,880589 en vue d'assurer la réalisation du programme d'électricité rurale 1959 dans lequel figure le renforcement du réseau communal pour une somme de 5.030.000⁰⁰ sur laquelle la part non subventionnée soit 1.203.975⁰⁰ sera financée à l'aide de l'emprunt ci-dessus.

Commission culturelle

Retour sur...

Le bal folk : annulé en 2015 à cause des attentats à Paris, il a eu lieu le 26 novembre, en collaboration avec les Jasées. Animé par le groupe « Sabots d'érable » il a rassemblé 82 danseurs. Le bénéfice de cette manifestation a été partagé entre la Commission culturelle, les Jasées et l'association Inser'toi.

Le marché de Noël : organisé le 6 décembre dans la salle des fêtes, a vu plus de 1 000 visiteurs qui ont pu trouver des idées de cadeaux parmi les articles présentés par 45 exposants installés dans une salle comble. Deux exposants en alimentaire, proposaient leurs denrées sur le parking. Des emplacements avaient été réservés pour le Téléthon, l'Eveil Créations de Sarry, l'association Voix Libres et le groupe Les Lionceaux (celui-ci se produira en concert le 18 juin 2017). Beaucoup de nouveaux exposants et de la diversité dans les produits présentés ! Une animation était proposée par « Sarry-humour.com » ; nous remercions cette association ainsi que le Père-Noël qui a fait plusieurs passages dans l'après-midi.

Le traditionnel concert de Noël a eu lieu le 17 décembre dans l'église bien remplie avec 300 personnes environ. La chorale La Veslardanne avec ses 80 choristes a interprété un répertoire varié. Un grand merci aux employés municipaux qui ont apporté leur aide pour l'installation de l'estrade.

Le 17 mars dernier, la commission culturelle avait programmé un concert de la chorale « A chœur joie ». Le groupe ayant annulé sa venue, il a fallu trouver une solution de remplacement. C'est ainsi que le groupe antillais Kabel'ka est venu se produire à Sarry. Après le pot d'accueil offert à chaque participant, une petite restauration était proposée : acras, boudins créoles et bokits. 145 personnes s'étaient déplacées et certaines d'entre elles ont pu effectuer quelques pas de danse après le concert.

Les 20 et 21 mai : le 1^{er} salon de la maquette, du modélisme et des figurines.

Evènements à venir...

Le 18 juin, la fête des yéyés ou des années 60. Beaucoup d'animations sont prévues : un spectacle du Théâtre des routes avec les Furies, des concerts, des danses, des jeux, des expositions (voitures, objets, collections...).

Un repas sera proposé sur inscription. Vous trouverez également une petite restauration, une buvette. Des exposants vous proposeront des produits alimentaires, artisanaux...

Des activités seront également proposées pour les enfants. Nous vous attendons nombreux et n'hésitez pas à venir avec vos famille et amis... L'entrée sera gratuite.

Un nouvel appel est lancé à tous ceux qui disposent d'un peu de temps (ne serait-ce que 2 heures) pour apporter leur aide. La commission culturelle ne comprend qu'une dizaine de membres actifs et a besoin de renfort pour que cette fête de grande ampleur, soit une réussite. Nous avons besoin de vous. Les bonnes volontés sont les bienvenues. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès d'un membre de la commission culturelle.

Le 7 Juillet : un spectacle magique de lasers

La commission culturelle vous propose, cet été, un spectacle unique : **un show laser** sur la mairie et l'église.

Il aura lieu à partir de 22h30, à la suite du traditionnel barbecue où chacun pourra apporter son panier autour des tables disposées sur l'esplanade du Château à partir de 19h30.

Une véritable symphonie de couleurs devrait éblouir le public. Il suffira de se laisser transporter par ce festival de lumières évoluant au rythme de la musique. Les organisateurs souhaitent montrer Sarry sous une autre facette et espèrent que les Sarrysiens, ainsi que les habitants des villages environnants, se déplaceront nombreux pour ce spectacle grandiose.

En cas de météo capricieuse, un show se jouera dans la salle des fêtes.

Le 18 août : concert africain.

Les 14 et 15 octobre : exposition mycologique jumelée à une exposition de girouettes.

Le 3 décembre : 8^{ème} marché de Noël.

Le 16 décembre : traditionnel concert de Noël.

Autres dates

Le **samedi 10 juin** : virée des motards sarrysiens : rendez-vous à 9 heures devant la mairie.

Le **vendredi 30 juin**, à 18h : kermesse des écoles.

Afin de marquer la journée internationale du yoga, la section Yoga de l'Eveil vous invite à une séance « portes ouvertes » le **mercredi 21 juin** à 17 heures à l'école maternelle.

Le **10 septembre** : Brocante organisée par l'amicale des fêtes : réservations les 23 et 30 août, 6 septembre, de 17h30 à 19h, salle du Colombier.

Une recette !

Nous reprenons notre chemin culinaire qui nous mène chez **Monique FLOT**. Une dame très sympathique et pétillante nous ouvre la porte de sa maison et nous accueille avec un agréable sourire. Nous bavardons sans relâche et deux heures se sont vite écoulées. Mr et Mme FLOT se sont rencontrés lors d'un mariage d'amis communs et se sont passés l'anneau au doigt à leur tour, bien des années plus tard... ! De leur union est née Bénédicte, qui leur a donné trois magnifiques petits-enfants.



Monique me confie la recette du « **Gâteau d'Anna** », intitulée ainsi par sa belle maman !

Ingrédients :

- 100g de farine
- 100g de sucre
- 2 œufs
- 125g de matière grasse
- 1 paquet de levure chimique
- 1 pincée de sel
- 1 cuillère à soupe d'eau
- 2 pommes
- 2 poires
- Garniture au choix (pépites de chocolat, sucre glace, etc...)

- Peler et couper les fruits en petits quartiers, mettre de côté sur une assiette
- Faire fondre le beurre
- Beurrer le moule à charlotte, puis le fariner
- Préchauffer le four
- Dans un saladier, mélanger la levure et la farine et ajouter le sucre et les œufs entiers, puis le sel et l'eau. Bien mélanger le tout
- Ajouter ensuite le beurre fondu et les fruits. Mélanger
- Versez le tout dans le moule (Thermostat 6 / 7) pendant 40 minutes
- Démouler le gâteau tiède

Bon appétit !

La vie au village

De par leur profession, les infirmières de Sarry ont constaté un manque de civilité de certains patients. L'incivilité est malheureusement de plus en plus fréquente et pas seulement chez nos jeunes citoyens. Elles ont mis en place une charte qui relate quelques règles de base.

Charte du patient envers son infirmière à domicile

- Par messagerie vocale, un rendez-vous pour tes soins, tu solliciteras et dans l'après-midi, ton infirmière te contactera.
- Malade en souffrance, par "Bonjour" ta phrase tu commenceras et par "Au revoir" tu finiras ton discours.
- Avec "s'il vous plait", tes demandes tu formuleras.
- Avec sourire, tu accueilleras ton infirmière chez toi et ton soin sera moins triste.
- Avec tolérance, les retards de ton infirmière tu accepteras, parce qu'elle prend soin d'un autre que toi sans compter son temps. Ils sont nombreux les autres comme toi dans sa journée.
- Toutes les informations sur ta santé tu lui donneras, afin d'être bien pris en charge. Tes confidences se feront sous le sceau du secret professionnel.
- A la fin des soins ton infirmière tu paieras. Elle est conventionnée par ta caisse de sécurité sociale.
- Ton infirmière tu considéreras en tant que telle : elle n'examinera pas scanner, IRM, image radio et autres analyses, car seul ton médecin est habilité à le faire.
- Dans la rue, tu ne héleras ou siffleras point ton infirmière, mais par "Madame" tu l'appelleras car elle apprécie la politesse à sa juste valeur.
- Si en cas d'imprévu, tu dois t'absenter au moment du soin, ton infirmière tu préviendras afin qu'elle ne se retrouve pas devant porte close. Son déplacement inutile serait facturé.
- La politesse et le respect sont des valeurs à préserver et nous concernent tous.

Etat Civil

Nous proposons d'insérer dans notre bulletin les informations concernant l'état civil des personnes résidant sur la commune. Cependant, conformément aux dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), nous précisons que nous ne pouvons diffuser les données enregistrées par les services d'état civil qu'avec l'accord des intéressés.

Naissances :

21 novembre 2016	PRUDENCE Samuel
24 novembre 2016	LOSSET Simon
26 décembre 2016	ABASSA Narjiss
3 janvier 2017	BELKACIMI Fethi
3 février 2017	TERRIEN BONNE Thelma
4 février 2017	COLANSON Ambre
7 février 2017	DE CARLI Maëlo
11 mars 2017	ABBOU Adel
22 mars 2017	MACQUART Florie
23 mars 2017	MULLER Léandro
2 avril 2017	QUIN Nahel
8 avril 2017	COUAILLIER Danaé

Décès :

14 juillet 2016	MAURY Pierre
17 janvier 2017	BOUVET Paulette
17 février 2017	BOURÉ Geneviève
1 ^{er} mars 2017	GADIOU Jean
12 mars 2017	GERBAUX Alain
2 avril 2017	WEBER Pascal

Sarry, dans les années 1960...



Reunion du
16 Février 1959.

Le samedi neuf cent cinquante neuf, le soir du mois de février à vingt et une heures, les membres du conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jean Ronault maire.

Étaient présents : M. M^{rs}. Ronault, Laurent Gerbaume
Lommange Baillel Currière Wagner Ginguillard Jacopin Frot

Absents : M. M^{rs}. Chesnel Laxoux François

Secrétaire : M. Baillel Luc





Soirée antillaise



Matinée environnement



Carnaval
2017

